



Règlement des équipes pour les compétitions club

Ce règlement est écrit pour permettre à chacun de connaître les critères de sélection des joueurs représentant le TENNIS CLUB D'YSSINGEAUX dans les compétitions par équipe.

1. Toute personne désirant participer à une compétition par équipe devra :
2. Fournir au responsable des équipes une photocopie du certificat médical valable pour l'année en cours

- s'engager à un état d'esprit et une attitude conforme aux valeurs du tennis et de notre club, et verser une cotisation à l'équipe de 10euros. Cotisation qui sera détenue par le responsable des équipes jusqu'à la fin de la compétition. Cette cotisation servira soit à régler le forfait de l'équipe *(wo) soit sera utilisée par l'équipe à la fin de la compétition et ce comme elle le souhaite.

(***Attention** : comme dans toute compétition par équipe, le forfait d'une équipe pour une journée **entraîne automatiquement le forfait des équipes du club qui sont en dessous....)**

être disponible à toutes les dates de la compétition, les dates étant connues à l'avance. Les personnes ne pouvant être disponibles, peuvent s'inscrire comme suppléants.

- privilégier l'équipe aux compétitions individuelles, sa priorité étant l'équipe
- participer aux assemblées générales (au moins les capitaines de chaque équipe) et à la journée du club

Tout joueur ne respectant pas les points ci-dessus pourrait ne pas être sélectionné pour les années qui suivent (en concertation avec l'équipe pédagogique, le BE, le responsable des équipes, et le président du club).

1. Dans un souci de cohésion du club, d'esprit d'équipe et de compétitivité, tous les joueurs des équipes du **TCY** devront participer dans la mesure du possible au tournoi du club.
2. **Les équipes 1 et 2 masculines et féminines, seront composées de 5 joueurs et joueuses minimum, qui s'engagent pour la durée de la compétition**
3. Il sera toutefois possible d'avoir une absence : par joueur, par équipe, et par weekend, en accord avec le capitaine d'équipe.

4. Sauf blessure ou cas très exceptionnel il ne sera pas possible aux équipes supérieures de faire monter des joueurs ou joueuses des équipes inférieures.

La règle des 5 joueurs et joueuses ne s'applique pas aux équipes 3

5. Il serait souhaitable que Les joueurs et joueuses des équipes seniors 1,2et3, et ce dans un souci de progression, s'entraînent de manière régulière avec un moniteur de tennis au sein du club.
6. Pour la sélection des joueurs des équipes senior 1et 2, les résultats sportifs en cours d'année seront des critères de sélection au sein des équipes, sachant bien entendu que le classement reste le facteur déterminant.
7. L'inscription des compétiteurs n'est plus automatique et n'est pas reconduite d'une année sur l'autre. Un appel aux compétiteurs sera donc effectué chaque début d'année sportive.
8. La sélection des joueurs et la composition des équipes ainsi que la nomination de chaque capitaine, en application de ce règlement, sont du ressort du BE du responsable des équipes et du président (avec consultation de l'équipe pédagogique qui formulera une liste de joueurs selon leur niveau). Une liste de suppléants sera établie pour pallier d'éventuels manquements.
9. Tout joueur devra être en possession, avant le début de la compétition : De la photocopie du certificat de santé FFT valable pour l'année en cours et pour la compétition
10. Tout joueur blessé ou ne pouvant participer à une date de la compétition est prié de le signaler le plus tôt possible au capitaine de l'équipe
11. **Les plannings, engagements, réservation des cours, remises des dossiers de compétition et des balles seront géré par le responsable des équipes, ainsi que tout problèmes de règlement, de report de rencontre, de disponibilité etc. etc. etc.**

le bureau.